



Rupture du pacs , demarches a faire

Par **patcoeur33**, le **22/02/2010 à 15:33**

Bonjour, rnma fille est pacsee mais elle veut rompre le pacs seulemnt ils ont eu un enfant que va t il devenir et qui va en avoir la garde je m inquiete pour lui car il a juste 3 ans je veux pas qu il voi t ses parents se dechirer sous ses yeux qu est ce que ma fille peut faire et les demarches a faire merci de me repondre

Par **fif64**, le **22/02/2010 à 16:23**

Il faut que votre fille envoie un recommandé à son ami ainsi qu'au tribunal qui a enregistré la déclaration de PACS.rnrnSi les deux parents ne peuvent se mettre d'accord sur la garde de l'enfant, c'est le juge aux affaires familiales qui devra être saisi et qui tranchera.

Par **patcoeur33**, le **22/02/2010 à 16:58**

merci a vous